



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 112155

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les filières technologiques et professionnelles. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles ont été les mesures prises par la Gouvernement en faveur du développement des filières technologiques et professionnelles dont l'avenir semble menacé, afin notamment qu'elles préparent davantage à l'enseignement supérieur et au monde professionnel.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie professionnelle (BO spécial du 19 février 2009) et la réforme du lycée d'enseignement général et technologique (BO spécial du 4 février 2010) ont pour objectif d'assurer la réussite de chaque lycéen en instaurant une spécialisation progressive des parcours scolaires des élèves par des choix plus réfléchis et moins irréversibles. Pour cela, elles visent plusieurs objectifs : mieux orienter chaque lycéen ; mieux l'accompagner en lui assurant un suivi personnalisé ; lui permettre de se réorienter en facilitant, en cours de cursus, les corrections de trajectoire d'une filière à l'autre ; favoriser sa poursuite vers des études supérieures. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place pour favoriser cet accompagnement individualisé pour chaque élève. Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la réforme de la classe de seconde est entrée en vigueur depuis la rentrée 2010. S'agissant du cycle terminal, toutes les séries de la voie générale et les séries STI (sciences et technologies industrielles) et STL (sciences et technologies de laboratoire) de la voie technologique sont rénovées : depuis la rentrée 2011 en classe de première, et à la rentrée 2012 pour la classe de terminale. Cette réforme a également pour ambition la réussite de chaque élève. Elle a permis une évolution importante de l'organisation des enseignements de la voie technologique en ce sens. En premier lieu, l'autonomie des établissements est renforcée. Ainsi, la répartition des heures pour les enseignements en effectif réduit est désormais décidée au niveau de l'établissement, afin d'apporter des réponses pédagogiques adaptées au mieux aux besoins des élèves. En vue de cette répartition, les enseignants se concertent au sein du conseil pédagogique pour analyser les besoins des élèves dans chaque établissement. En second lieu, la réforme du lycée fait une large place à l'orientation des élèves. À cette fin, plusieurs dispositifs spécifiques sont créés : tout d'abord, 72 heures annuelles d'accompagnement personnalisé et un dispositif de tutorat afin, notamment, de favoriser l'écoute, le conseil et le soutien de l'élève en matière d'orientation ; ensuite, des stages passerelles et de remise à niveau afin de soutenir les choix d'orientation de chaque élève, qu'il s'agisse de changer de voie ou de poursuivre une scolarité fragile en évitant un redoublement ; enfin, la « spécialisation progressive » des enseignements dans le cycle terminal (les enseignements de tronc commun occupent une place plus importante en classe de première) permet plus facilement à l'élève de changer de série entre la classe de première et la classe terminale. En troisième lieu, la place de la culture technologique a été renforcée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Ainsi, en classe de seconde, si les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination, ils bénéficient en contrepartie d'un régime dérogatoire. Leurs volumes horaires ont été réduits car ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais,

au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. En revanche, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. Dans le cycle terminal, la cohérence de la voie technologique a été consolidée par l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui est le pendant de l'objectif d'insertion professionnelle directe dans la voie professionnelle. En particulier, les formations industrielles connaissent une profonde modernisation, qui entraîne notamment une polyvalence technologique accrue des enseignements et une meilleure distinction entre formations technologiques et nouvelles formations préparant au baccalauréat professionnel en trois ans. Ainsi modernisée, l'offre d'enseignement technologique industrielle et de laboratoire permettra de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Pour autant, les méthodes pédagogiques « inductives » appliquées à des objets d'étude concrets, qui différencient la voie technologique de la voie générale, restent tout à fait essentielles dans les nouvelles séries technologiques, qui voient leur attractivité renforcée. Deux types de mesures éducatives sont de nature à valoriser l'enseignement professionnel : en amont, pour le faire connaître des élèves dès la classe de 5e avec le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) et en aval, la rénovation de l'enseignement professionnel, pour améliorer ses résultats. La rénovation de la voie professionnelle s'inscrit dans un plan de revalorisation de cet enseignement, avec le double objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les sorties sans diplôme. La nouvelle organisation en trois ans du cursus du bac professionnel et le renforcement de l'offre de formation de CAP contribuent à ce double objectif. Il est à noter que la formation en milieu professionnel est importante (22 semaines) afin de renforcer l'expérience professionnelle en situation réelle. Enfin, cette rénovation a offert l'opportunité de repenser la carte des formations professionnelles et ainsi de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, de nouvelles initiatives sont prises, notamment en ce qui concerne l'accueil des publics scolaires, apprentis et adultes dans le cadre des formations en lycée professionnel. Cette mixité des publics sera notamment recherchée lorsque des formations, pourtant porteuses d'emplois, n'accueillent pas un nombre suffisant d'élèves permettant d'assurer leur pérennité. En 2011, la forte progression du nombre des candidats au baccalauréat professionnel (+ 35 %), conjuguée à des résultats très honorables (83,7 %), contribue à porter la part d'une génération obtenant le baccalauréat à 71,6 % contre 65,3 % l'an dernier. La proportion de bacheliers professionnels dans une génération est très impactée par la réforme de la voie professionnelle dont c'était l'objectif : elle est de 18,9 % en 2011 contre 14,2 % en 2010, soit une augmentation de 4,7 points. Ces résultats sont de nature à augmenter l'attractivité de la voie professionnelle. Il faut ajouter que cette rénovation permet aux élèves de mieux poursuivre leurs études, en particulier vers le brevet de technicien supérieur (BTS). Le taux de passage des bacheliers professionnels (pour le cycle deux ans) en BTS de 13,9 % en 2007 est passé à 17 % en 2010, alors que celui des bacheliers professionnels (cycle trois ans) a atteint 28 % en 2010 pour 16,5 % en 2007. En conséquence, la réforme du lycée renforce significativement l'égale dignité des voies de formation générale, professionnelle et technologique dans le système éducatif. Les évolutions pédagogiques en cours devraient conforter le choix d'un nombre croissant d'élèves et de familles pour des voies professionnelle et technologique appelées à devenir des voies de réussite à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112155

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6776

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13651